

**DIPRA**

LA CROIX DES CHAUMES,

**LE POIRE-SUR-VIE (85170)**

**06.30.59.17.80**

**B.BOULLET@DIPRA-SAS.COM**

**BOULLET BENOIT**

# Projet d'aménagement et d'extension

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SIMPLIFIE

**LA CROIX DES CHAUMES - LE POIRE-SUR-VIE (85170)**

PARCELLE 112 SECTION YT

REFERENCE : **12778**

DATE : **Octobre 2025**



---

12 Boulevard de la Vie  
Belleville-sur-Vie  
85170 – Bellevigny  
Tel : 02 51 24 40 25 – Fax : 02 51 24 40 29  
Email : [etudeeau@sicaa.fr](mailto:etudeeau@sicaa.fr)

# INFORMATIONS GENERALES

<b>Numéro d'affaire</b>	<b>12778</b>
<b>Projet</b>	Projet d'aménagement / d'extension
<b>Document</b>	Diagnostic écologique simplifié
<b>Etabli par</b>	Elisa DREAN – Chargée d'études réglementaires environnement – écologie
<b>Vérifié par</b>	Boris Furby – Ingénieur chef de projets en environnement

<b>Versions</b>	<b>Dates</b>
1	08/10/2025

# SOMMAIRE

<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>FIGURES.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLEAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE .....</b>	<b>5</b>
1. FLORES – HABITATS .....	5
2. FAUNE .....	6
3. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES .....	6
<b>ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE .....</b>	<b>8</b>
1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION.....	8
2. CONTINUITE ECOLOGIQUE .....	13
3. ZONES HUMIDES .....	14
<b>RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE .....</b>	<b>16</b>
1. FLORE-HABITAT .....	16
2. FAUNE .....	21
3. ENJEUX .....	26
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>27</b>

# FIGURES

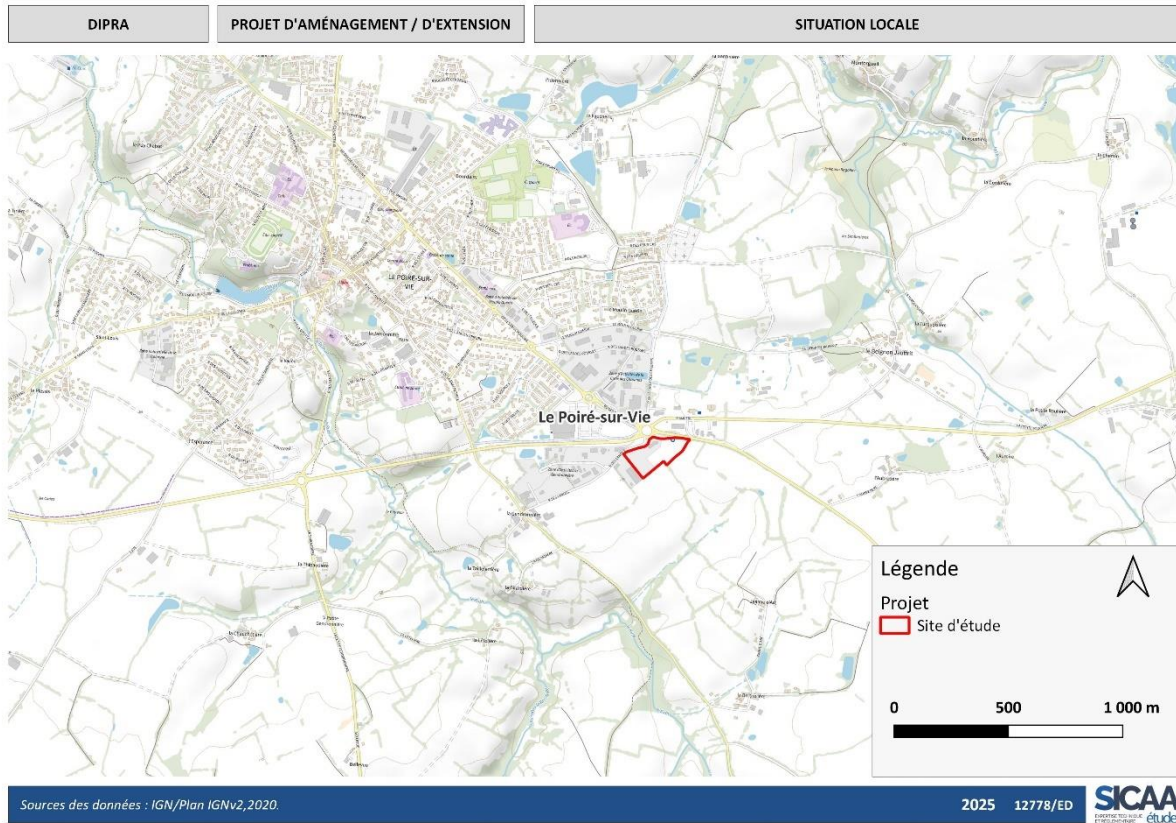
FIG. 1. LOCALISATION DU PROJET .....	4
FIG. 2. SITUATION CADASTRALE DU PROJET .....	5
FIG. 3. SECTEUR NATURA 2000 .....	9
FIG. 4. SECTEURS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES.....	11
FIG. 5. TRAME VERTE ET BLEUE .....	13
FIG. 6. CONTINUITE ECOLOGIQUE LOCAL A PRESERVER .....	14
FIG. 7. INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES .....	15
FIG. 8. ARBRE SENESCENT.....	16
FIG. 9. HABITATS DU SITE D'ETUDE .....	17
FIG. 10. POINTS D'ECOUTE DE L'AVIFAUNE .....	22
FIG. 11. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'INVENTAIRE FAUNISTIQUE .....	25
FIG. 12. ENJEUX DE CONSERVATION.....	26

# TABLEAUX

TABLEAU 1. VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS.....	7
TABLEAU 2. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES.....	7
TABLEAU 3. ZNIEFF PRESENTES A PROXIMITE DU PROJET .....	12
TABLEAU 4. HABITATS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE.....	18
TABLEAU 5. MAMMIFERE CONTACTE SUR LE SITE D'ETUDE .....	21
TABLEAU 6. AVIFAUNE CONTACTE SUR LE SITE D'ETUDE .....	23
TABLEAU 7. PAPILLONS DE JOUR CONTACTES SUR LE SITE D'ETUDE .....	24

## CONTEXTE

DIPRA porte un projet d'aménagement / d'extension à la Croix des Chaumes, dans la commune de Poiré-sur-vie (85). Le site d'étude s'étend sur environ 2,6 ha sur la parcelle 112 de la section YT (**Fig. 1 et 2**).



**Fig. 1.** Localisation du projet

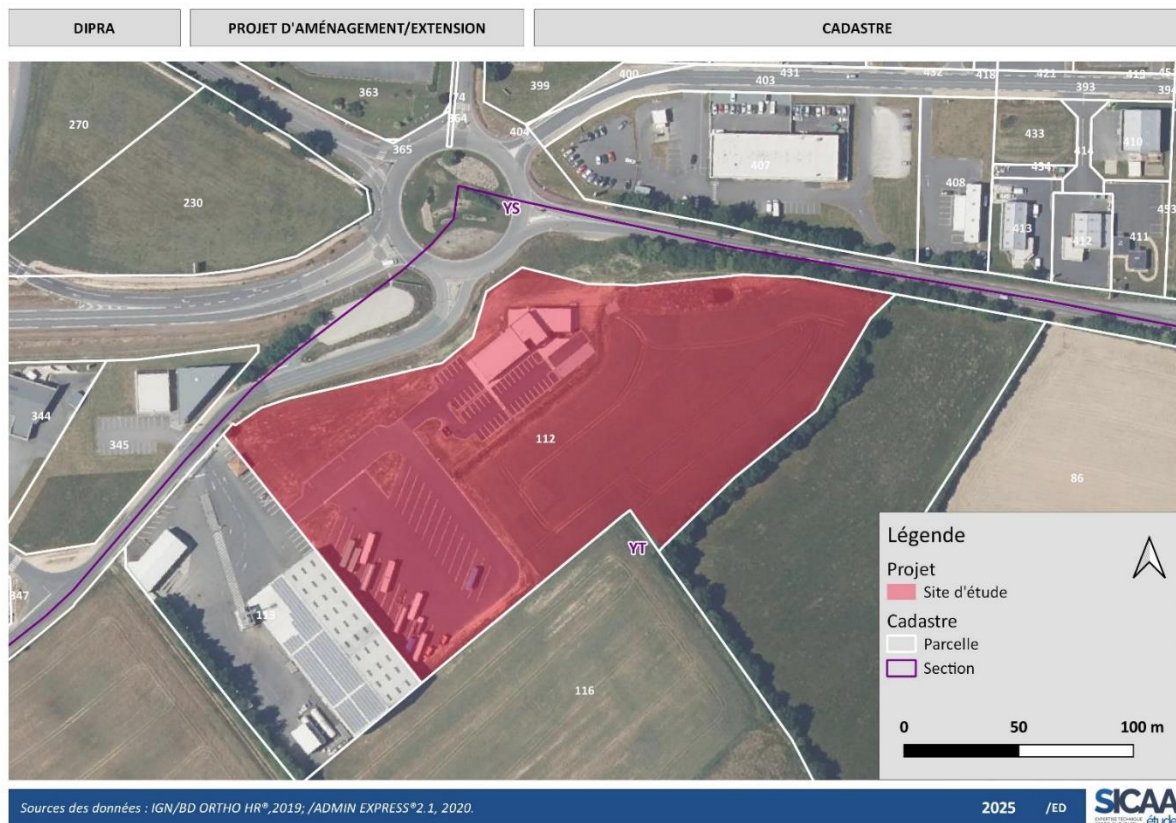


Fig. 2. Situation cadastrale du projet

Un diagnostic écologique simplifié a été réalisé en automne afin de déterminer les potentiels enjeux écologiques présents sur le site d'étude.

## METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE

Un inventaire faune-flore a été réalisé le 06 octobre 2025 sous un temps ensoleillé avec des températures entre 12°C et 18°C.

### 1. FLORES – HABITATS

La végétation du site est étudiée selon deux aspects principaux : les structures végétales homogènes et la recherche d'espèces à enjeux d'intérêt écologique.

#### Structure de la végétation

La structure de la végétation est analysée par une étude phytosociologique, selon le coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, avec la méthode des quadrats. Cette méthode permet d'identifier les groupements d'habitats présents sur le site. Les quadrats de végétation homogène représentent un habitat. Ces habitats sont notés selon le code EUNIS et CORINE biotope. L'objectif est de déterminer la qualité des habitats présents.

### Identification d'espèces à « enjeux écologique »

Avec la méthode d'étude phytosociologique, sont également identifiés les espèces particulières, qu'elles soient patrimoniales et/ou protégées et/ou menacées mais également exotiques envahissantes, c'est-à-dire en concurrence avec les espèces autochtones du site.

La présence d'espèces sensibles doit faire l'objet d'une recherche bibliographique afin de déterminer son aire de répartition.

L'identification d'espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) permet de prévenir de la perte de fonctionnalité d'un écosystème et d'agir pour limiter sa propagation.

## 2. FAUNE

La présence et la fréquence des espèces faunistiques dépendent des facteurs biotiques et abiotiques de l'environnement du site dont :

- La structure de la végétation présente et la nature du sol ;
- La présence de milieux aquatiques ;
- La météorologie du site (lors des prospections sur le terrain).

Chaque espèce possède un cycle de vie différent qui influence sa présence ou son absence dans un milieu.

Les méthodes d'identification des groupes d'espèces diffèrent selon leurs caractéristiques morphologiques. Les différents taxons sont alors identifiés soit directement (à vue, par capture-identification-relâchement, au chant) soit indirectement (traces).

Les espèces faunistiques font l'objet d'une prospection simultanée avec les prospections flore-habitats.

Ainsi, sont identifiés :

- Les arthropodes lors des déplacements, à vue ou par capture-identification-relâchement ;
- Les amphibiens (adultes, larves, pontes), notamment près des points d'eau ;
- Les reptiles, à vue, plus particulièrement aux zones à fort ensoleillement ;
- L'avifaune, déterminée à vue et à l'écoute selon deux phases : par déplacement en suivant un cheminement (transect en marchant) et par stationnement en plusieurs points d'écoute ponctuels d'une durée de guet variable (minimum 15 min) ;
- Les mammifères, directement (à vue) et indirectement (traces), excepté les chiroptères qui font l'objet d'une recherche de gîtes.

## 3. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES

### Valeur patrimoniale des habitats

Les structures végétales identifiées sont ensuite évaluées selon quatre critères qui définissent leurs valeurs patrimoniales :

- Le statut de protection (directive européenne « Habitats ») ;
- La rareté ;
- L'état de conservation sur le site ;
- La présence d'une flore remarquable.

Les valeurs patrimoniales sont déclinées en cinq niveaux illustrés par un code couleur (**Tableau 1**).

**Tableau 1.** Valeur patrimoniale des habitats

<b>Très forte</b>	Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale ; Surfaces restreintes au niveau européen ou national ; Très bon état de conservation.
<b>Forte</b>	Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental ; Bon état de conservation.
<b>Moyenne</b>	Flore rare à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
<b>Faible</b>	Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
<b>Nulle ou très faible</b>	Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel ; Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation très dégradé.

### Valeurs patrimoniales des espèces

La valeur patrimoniale des espèces est définie selon leur statut de conservation et de protection (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »). Le statut de conservation est basé sur la richesse spécifique et le degré de menace qui pèse sur l'espèce.

Ainsi, cinq niveaux de valeurs patrimoniales peuvent être déterminés (**Tableau 2**). Ils sont identifiés par un code couleur.

**Tableau 2.** Valeur patrimoniale des espèces animales

<b>Très forte</b>	Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »).
<b>Forte</b>	Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »).
<b>Moyenne</b>	Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats ».
<b>Faible</b>	Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.
<b>Très faible</b>	Espèce commune, non protégée.

## ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

---

Une analyse bibliographique est effectuée pour déterminer les zones d'inventaires, de protection et de la réglementation présentes dans la zone d'étude, avec les espèces concernées associées, ainsi que la prélocalisation de zones humides.

### 1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION

Le site du projet n'est pas concerné par des zonages de conservation et d'inventaires de la biodiversité.

L'emprise du projet n'est pas comprise dans un secteur NATURA 2000 (Fig. 3). Aucune zone NATURA 2000 (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) n'est située à moins de 20 km du site d'étude à vol d'oiseaux. La Plus proche est celle du « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » (ZSC et ZPS), à environ 28,7 km à vol d'oiseaux du site d'étude.

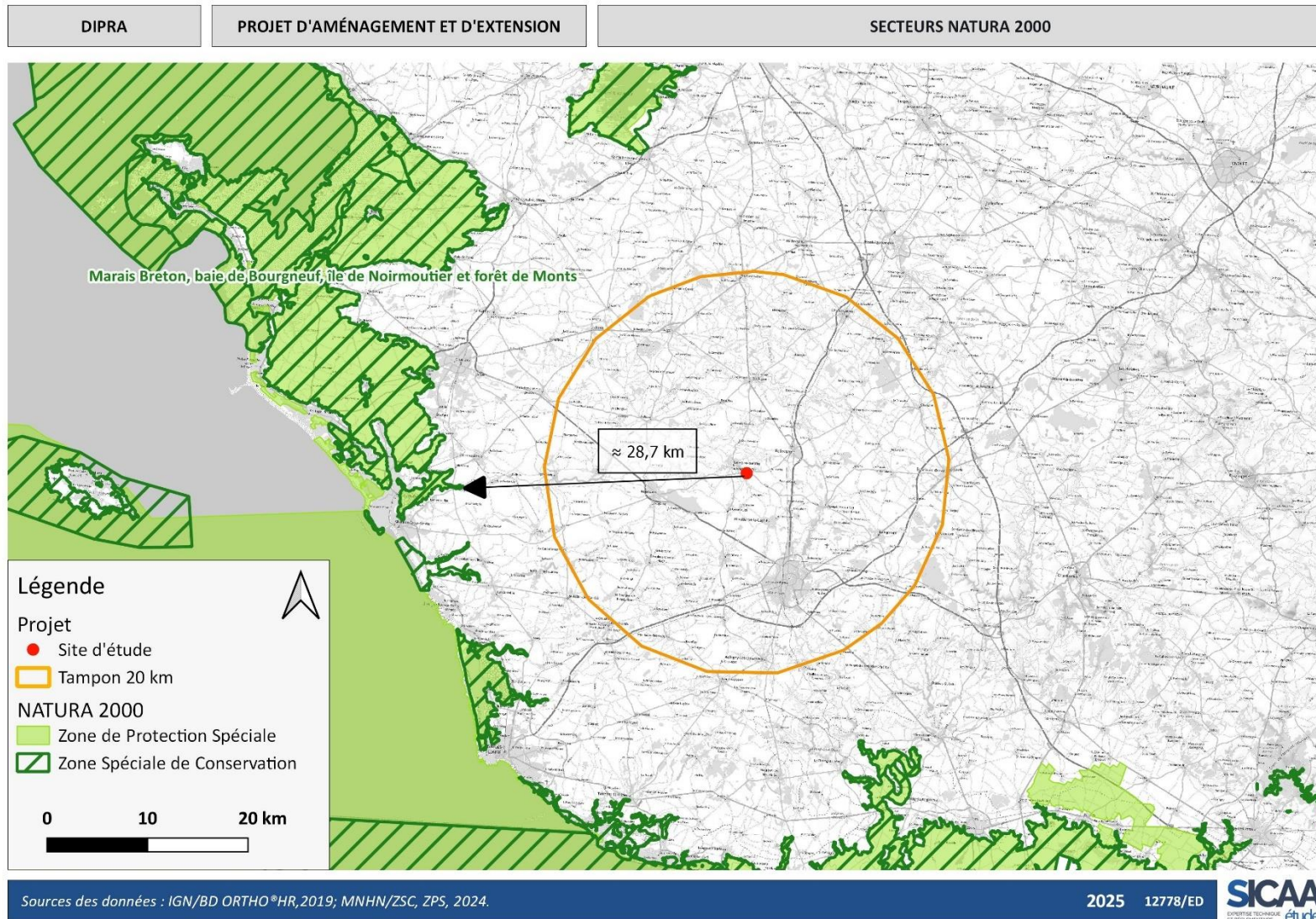


Fig. 3. Secteur NATURA 2000

Le site d'étude n'est pas situé dans le périmètre d'une ZNIEFF. 1 ZNIEFF de type 2 se situe dans un périmètre de 5 km : « Vallée de la Vie et de la Micherie entre La Chapelle Palluau et Le Poiré-sur-Vie », à 3,7 km à vol d'oiseaux ([Fig. 4](#) et [Tableau 3](#)).

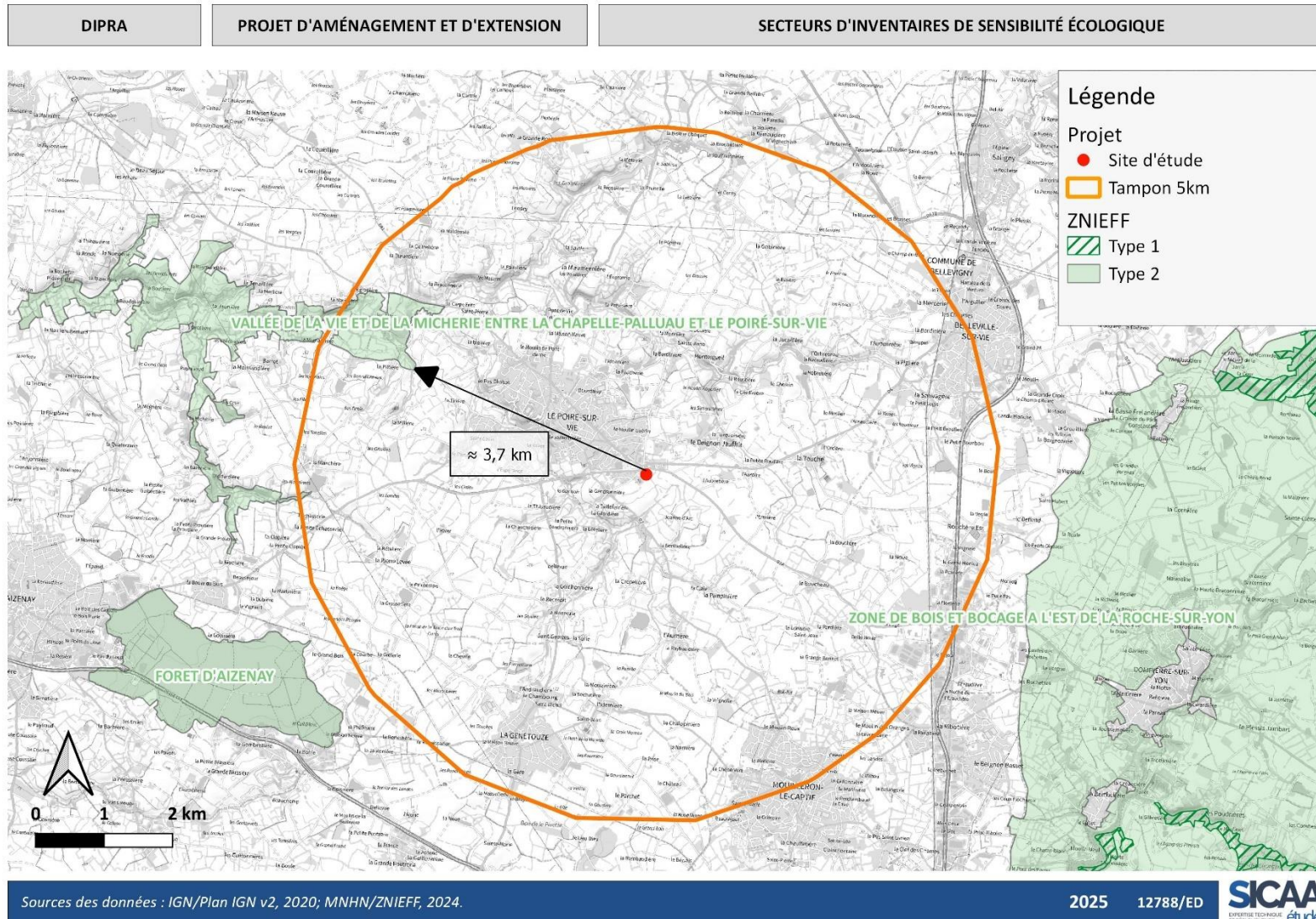


Fig. 4. Secteurs de protection et d'inventaires

**Tableau 3.** ZNIEFF présente à proximité du projet

Type	Code - Nom	Distance au projet	Descriptif
ZNIEFF de type 2	520616297 – Vallée de la Vie et de la Micherie entre La Chapelle Palluau et Le Poiré-sur-Vie	3,7 km à vol d'oiseaux	<p>Vallée contenant des prairies de fauche mésiques ou humides, dont des zones inondables.</p> <p>Intérêt entomologique : Présence du Grand Capricorne (espèce protégée) et de libellules remarquable ;                      Intérêt poissons : Frayère à brochet dans la rivière ;                      Intérêt avifaune : Présence de Bergeronnette des ruisseaux, du Martin-Pêcheur, ainsi que de la Pie-grièche écorcheur à proximité du site ;                      Intérêt mammalogique : Présence de la Loutre et de la Genette ;                      Intérêt botanique : Présence de l'Osmonde royale, fougère protégée en Vendée.</p> <p>Pression agricole forte sur ce site.</p> <p><i>(MNHN/INPN, 2024)</i></p>

## 2. CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le site du projet ne se situe pas dans des corridors écologiques ni dans un réservoir de biodiversité.  
Le site est également présent à proximité d'un cours d'eau (Fig. 5).

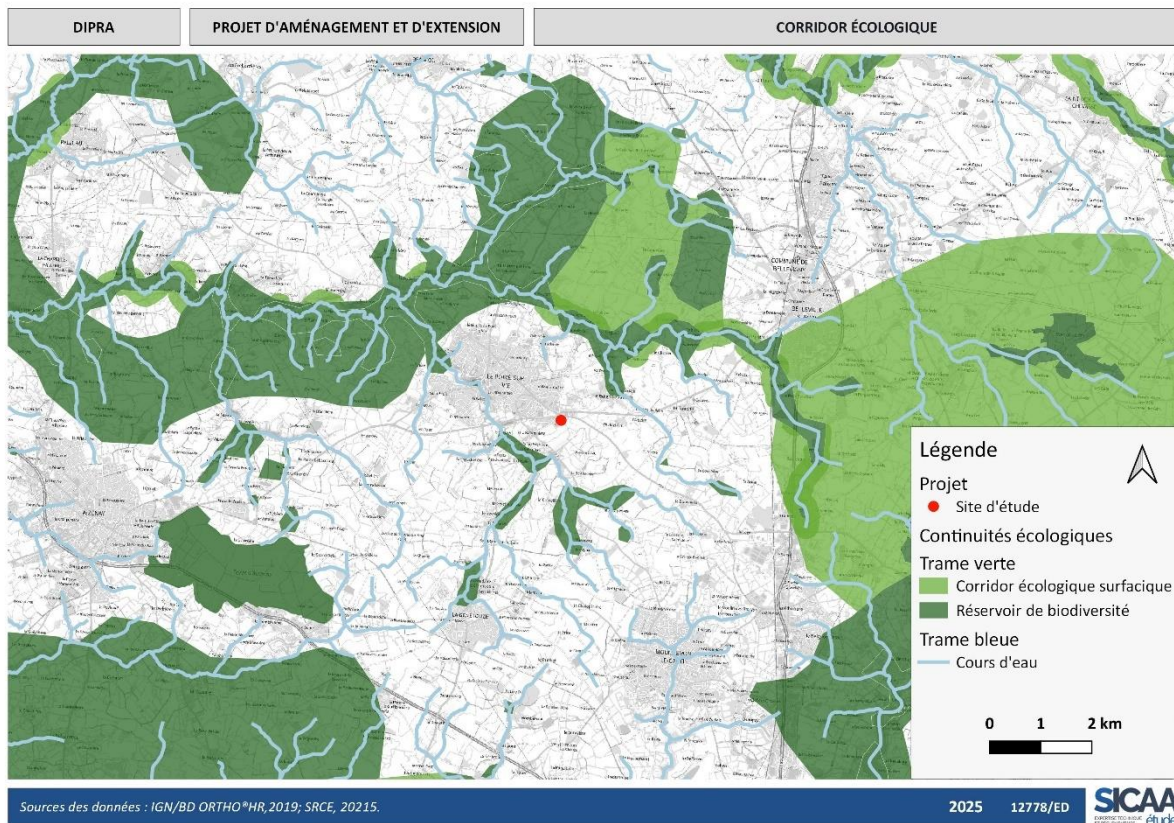


Fig. 5. Trame Verte et Bleue

Le site est entouré de quelques haies à préserver au nord (Fig. 6).

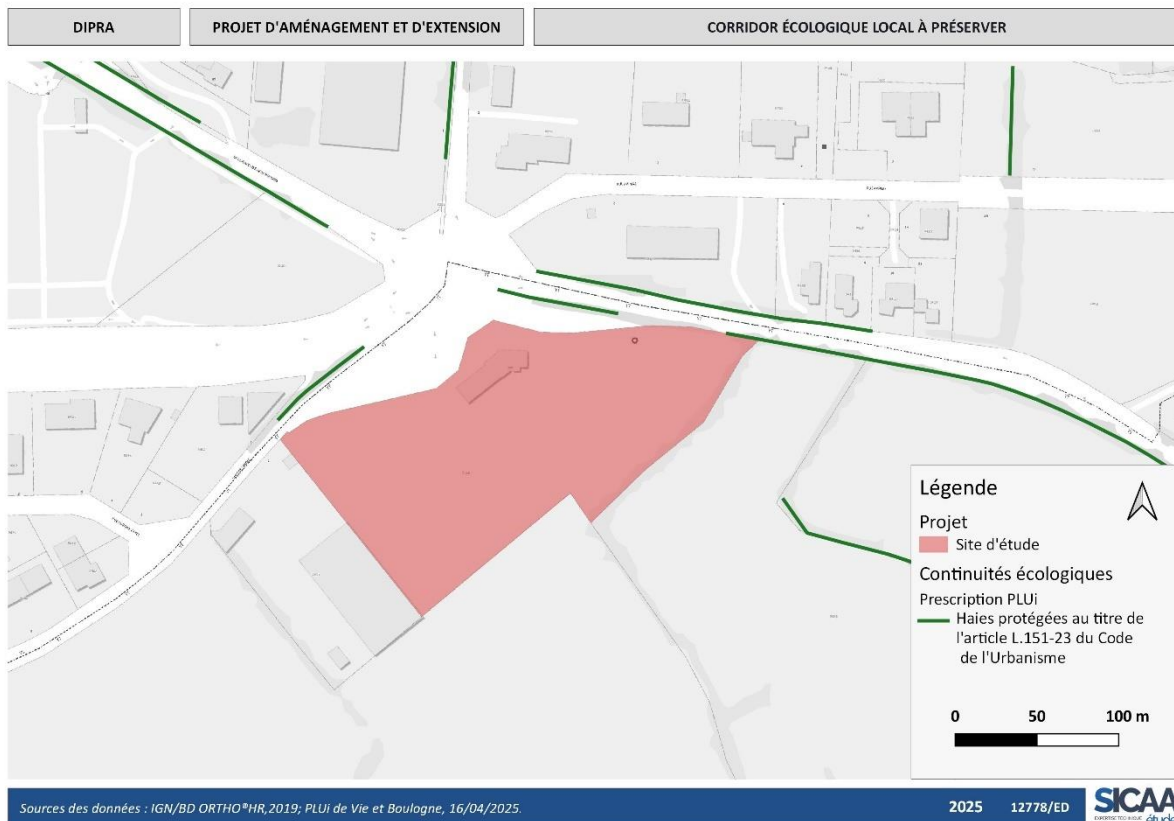


Fig. 6. Continuité écologique local à préserver

### 3. ZONES HUMIDES

La site d'étude n'est pas dans un milieu potentiellement humide ni dans une prélocalisation de la DREAL, ni présent dans des zones humides inventoriées (Fig.7). Un diagnostic de zones humides a été effectué à la même période que ce diagnostic écologique (cf SICAA ETUDES, Diagnostic de zones humides, 2025).

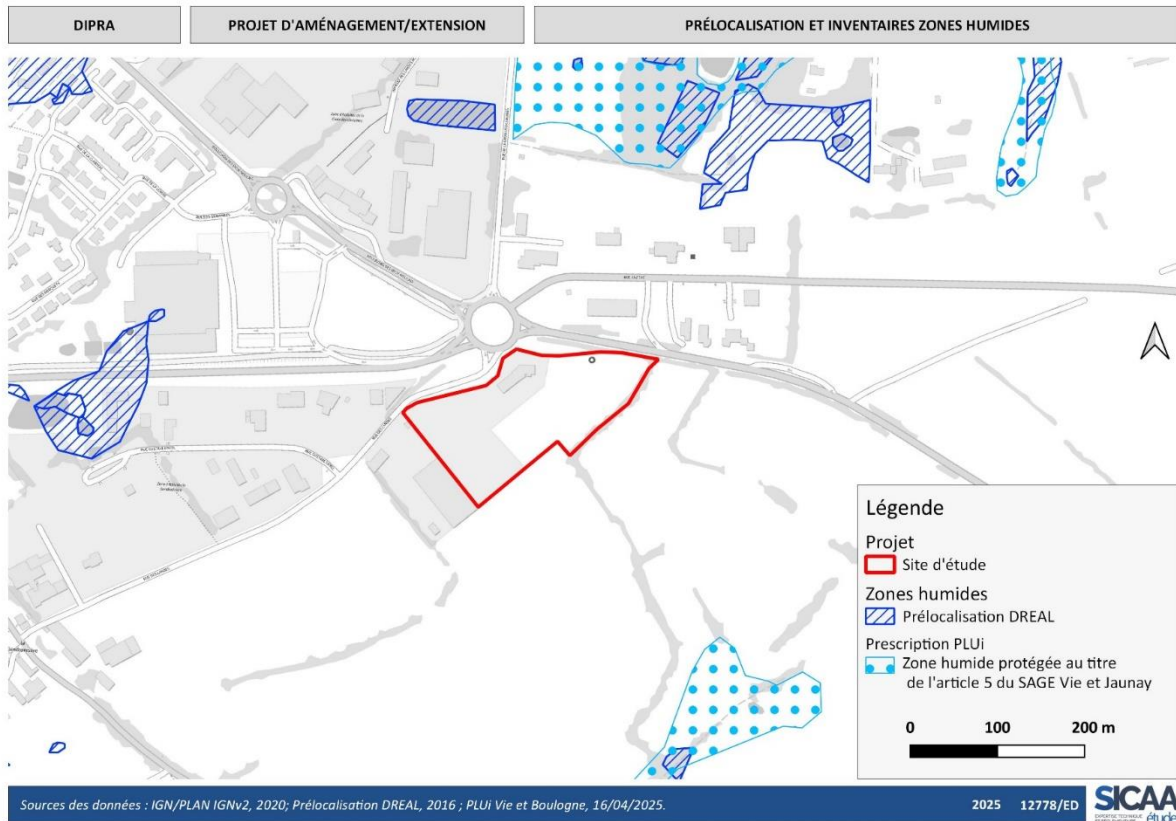


Fig. 7. Inventaire de zones humides

## RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 1. FLORE-HABITAT

Le site d'étude est composé d'une zone industrielle et commerciale avec de milieux naturels plus ou moins modifiés.

Les bâtiments et parkings sont entourés de pelouses entretenues. A l'est du site, est présent une prairie mésique, bordée au nord et à l'est par des haies d'espèces indigènes riches en espèces. Un fossé et un bassin d'eau pluviale artificiel séparent les bâtiments de la prairie.

Aucune espèce protégée ou menacée n'a été inventoriée. En revanche, la Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), présente sur le site, est considérée comme invasive dans la région, dans des milieux fortement perturbés (Cf « Liste des plantes invasives, potentiellement et à surveiller vasculaires, invasives en Pays de la Loire », 2018).

Un chêne sénéscent est présent au bout de la haie à l'est du site (Fig. 8). Ce chêne possède de nombreuses cavités et craquelures servant d'abris à la faune (chiroptères, coléoptères saproxylophages, ...).



Fig. 8. Arbre sénéscent

Ainsi, en comptabilisant ce chêne, l'ensemble du site regroupe 7 habitats (Fig. 9 et Tableau 5).

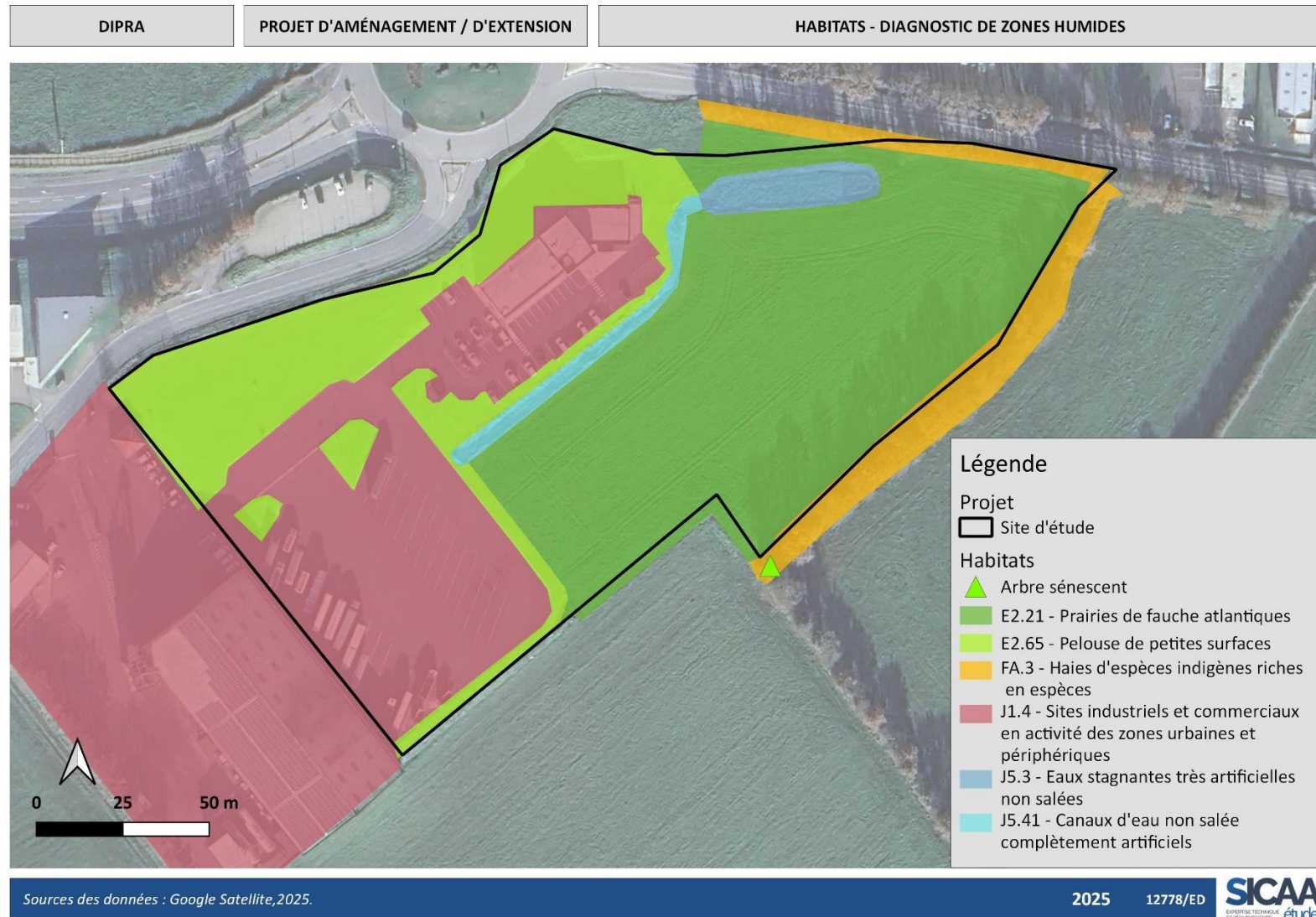


Fig. 9. Habitats du site d'étude

Tableau 4. Habitats présents sur le site d'étude

E2.21 - Prairies de fauche atlantiques	
	<p><u>Espèces indicatrices</u> : Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>), la Fétuque faux-roseaux (<i>Schedonorus arundinaceus</i>), Trèfle blanc (<i>Trifolium repens</i>), le Mouron des champs (<i>Anagallis arvensis</i>), la Cirse commune (<i>Cirsium vulgare</i>) et la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>) ...</p> <p><u>Enjeu de conservation</u> : <b>Faible</b></p>
E2.65 - Pelouse de petites surfaces	
	<p><u>Espèces indicatrices</u> : Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>), Fétuque (<i>Festuca sp.</i>), Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>) et d'Ivraie (<i>Lolium sp.</i>) ...</p> <p><u>Enjeu de conservation</u> : <b>Faible</b></p>

### FA.3 - Haies d'espèces indigènes riches en espèces



Espèces indicatrices : Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Châtaigner commune (*Castanea sativa*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) ...

Enjeu de conservation : **Moyen**

### J1.4 - Sites industriels et commerciaux en activité des zones urbaines et périphériques



Espèces indicatrices :

/

Enjeu de conservation : Très Faible

### J5.3 - Eaux stagnantes très artificielles non salées



Espèces indicatrices : Laîche pendante (*Carex pendula*), Jonc (*Juncus sp.*), Saule roux (*Salix atrocinerea*), Saule (*Salix sp.*), Epilobe à grandes fleurs (*Epilobium hirsutum*)  
...

### J5.41 - Canaux d'eau non salée complètement artificiels



Espèces indicatrices : Massette (*Typha sp.*), Jonc (*Juncus sp.*) ...

## 2. FAUNE

Les inventaires de la faune ont permis d'identifier des espèces appartenant aux mammifères, à l'avifaune et aux lépidoptères « Rhopalocères » (Papillons de jour).

Les enjeux écologiques des espèces sont représentés par des couleurs dans les tableaux ci-dessous (**Tableau 6** à **Tableau 7**). Les couleurs correspondent aux enjeux écologiques patrimoniaux mentionnées précédemment dans la méthode d'inventaire. Le blanc correspond à des espèces sans enjeu écologique, la couleur verte correspond à un enjeu faible, la couleur jaune à un enjeu moyen et la couleur rouge à un enjeu très fort.

### Mammifères

Sur le site, la présence de Taupe a été remarquée (**Tableau 5**).

Des passages de mammifères (Blaireau ou Renard roux) ont également été observés à travers la haie à l'est du site d'étude.

Également, un chêne pouvant abriter des chiroptères a été repéré dans une haie à l'est du site.

**Tableau 5.** Mammifère contacté sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Taupe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;  
 DO : Directive Oiseaux (Annexe 2 : autorisation de chasse dans certains états, Annexe 3 : autorisation de détention, vente, pour des espèces licitement tués) ;  
 Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) ;  
 PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) ;  
 LRE : Liste Rouge Européenne ;  
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France ;  
 LRR : Liste Rouge des mammifères continentaux des Pays-de-la-Loire et responsabilité régionale ;  
 ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

### Avifaune

L'avifaune a été observée et écoutée en même temps que la prospection de la flore. De plus, 2 points d'écoute de 5 à 15 min ont été réalisés sur le site d'étude (**Fig. 8**). A noter que la circulation sur la route départementale, à l'est du site, ne permet pas de contacter par écoute des espèces se situant au-delà de la route.



Fig. 10. Points d'écoute de l'avifaune

9 espèces ont été identifiées sur le site d'étude et aux alentours (**Tableau 6**).

La Pie Bavarde (*Pica pica*), la Corneille noire (*Corvus corone*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) et l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) sont des espèces chassables. Le Pigeon ramier et l'Étourneau sansonnet ont été observés sur le site d'étude. La Pie Bavarde et la Corneille noir ont été entendu à proximité du site d'étude et/ou vu en vol.

La Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), le Rougegorge familier (*Erithacus rubecola*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) et le Héron garde-bœuf (*Bubulcus ibis*) sont des espèces protégées et communes. Le Héron garde-bœuf a été aperçut en vol. Le Rouge-gorge familier et la Bergeronnette grise sont les espèces les plus abondantes sur le site d'étude.

Plusieurs individus de Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*) ont également été observés dans la haie à l'est du site d'étude. Cette espèce est quasi-menacée dans la région.

Tableau 6. Avifaune contacté sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire		Observations
		DO	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	ZNIEFF	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	A vue et au chant
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Annexe 2	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-	A vue et au chant
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe 2	-	LC	Chassable	LC	LC	-	A vue
Héron garde-bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	A vue
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	NT	-	A vue et au chant
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe 2	-	LC	Chassable	LC	LC	-	Au chant
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe 2 et 3	-	LC	Chassable	LC	LC	-	A vue
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-	A vue
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecola</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-	A vue et au chant

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;

DO : Directive Oiseaux (Annexe 2 : autorisation de chasse dans certains états, Annexe 3 : autorisation de détention, vente, pour des espèces licitement tués) ;

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) ;

PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) ;

LRE : Liste Rouge Européenne ;

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs » ; « LR H : Liste Rouge Hivernants » ; « LR M : Liste Rouge Migrateurs » ;

LRR : Liste Rouge Régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne ;

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

## Herpétofaune

Aucun reptile et aucun amphibien n'a été contacté pendant l'inventaire.

## Insectes

Des espèces appartenant aux lépidoptères ont été recensées sur le site d'étude.

A noter qu'un chêne sénescents a été repéré dans une haie à l'est du site d'étude. Il pourrait accueillir des insectes saproxylophages.

### Lépidoptères « Rhopalocères » (Papillons de jour)

8 espèces de papillons de jour ont été identifiées sur le site d'étude (Tableau 7). Aucune d'entre elles ne possède de statuts de conservation ou de protection.

**Tableau 7.** Papillons de jour contactés sur le site d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Azuré de la Burgrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérïde de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérïde du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979)

PN : Protection Nationale

Liste Rouge Régionale : Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

### Représentation cartographiques des espèces contactées sur le site d'étude

L'ensemble des espèces sont représentées cartographiquement (**Fig. 8**). Les espèces inventoriées uniquement au chant ont été positionné approximativement à proximité du site d'étude.

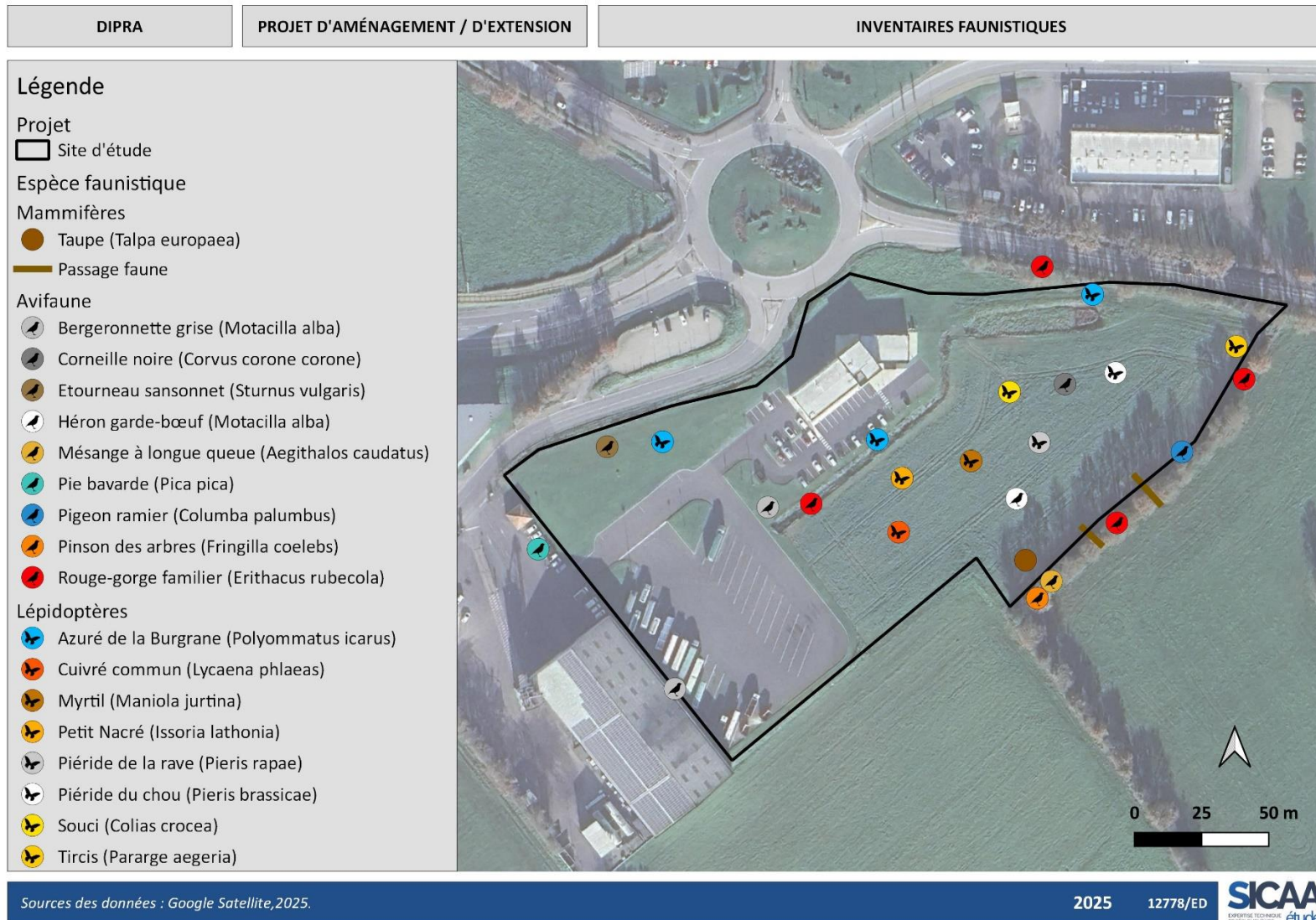


Fig. 11. Représentation schématique de l'inventaire faunistique

### 3. ENJEUX

Les enjeux ont été représentés uniquement pour les habitats appartenant au site d'étude. Ils prennent en compte les enjeux des habitats et des espèces recensées (Fig. 9).

Les enjeux moyens sont liés à la présence de la Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), espèce quasi-menacée en Pays-de-la-Loire ainsi qu'aux haies. De plus, les haies permettent de nombreux services écosystémiques (abris pour de nombreuses espèces faunistiques, ...).

Le bassin de gestion des eaux pluviales (zones humides artificiels) et le fossé sont en zonage réglementaire pour la présence de zones humides.

L'arbre sénéscent est un habitat pouvant abriter des espèces de chiroptères ainsi que potentiellement des insectes saproxylophages. Cet arbre est à préserver.

Le reste du site représente un faible enjeu (présence d'espèces communes dont des espèces protégées (avifaune)).



Fig. 12. Enjeux de conservation

## CONCLUSION

---

Les inventaires faunistiques qui se sont déroulés début octobre 2025, ont permis de contacter de nombreuses espèces de lépidoptères et avifaunistiques. A noter que la période de prospection la plus favorable à la majorité des espèces est au printemps.

Les enjeux du site se situent sur le fossé et le bassin de gestion des eaux pluviales (zones humides artificielles). Des enjeux sont également localisés dans les haies. Ces haies offrent de nombreux services écosystémiques. Ce sont des supports pour deux nombreuses espèces protégées (avifaune, ...). Une espèce quasi-menacée a été observée dans la haie à l'est du site d'étude.

Un arbre sénescant, servant d'abri probablement pour des chiroptères et des insectes saproxylophages, est à préserver.

A noter que pour tout projet, la destruction de haies/ élagages d'arbres doivent s'effectuer en dehors de la période de reproduction de la majorité des espèces de l'avifaune, c'est-à-dire, en dehors de la période du 15 mars au 15 août. Si destruction de haies, une compensation peut être demandée par les services compétents.